

tenue sous la présidence de Monsieur IGGERT, assisté(e)
de Monsieur BOUZAR et Madame KALT, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2407766 RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT

Titre de l'affaire Refus de titre de séjour + obligation de quitter le territoire. (arrêté du 26 janvier 2024)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur N
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître ZIND François **Défendeur**

02) DOSSIER N° 2407726 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire Refus de titre de séjour + obligation de quitter le territoire. (arrêté du 6 mai 2024)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame B
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître BERRY Claude **Défendeur**

03) DOSSIER N° 2407752 RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT

Titre de l'affaire Refus de titre de séjour + obligation de quitter le territoire. (arrêté du 5 avril 2024)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur D
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

Maître DOLLÉ Sébastien

Arrêté le 18/12/2024
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur IGGERT, assisté(e)
de Monsieur BOUZAR et Madame KALT, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2406963 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire REFUS DE TITRE DE SEJOUR + OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS : Décision du 12 août 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Monsieur SHELKE Sachin Babu
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

02) DOSSIER N° 2406966 RAPPORTEURE: Madame Laetitia KALT

Titre de l'affaire REFUS DE TITRE DE SEJOUR + OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS : Décision du 21 août 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître GORET Hélène (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

03) DOSSIER N° 2407007 RAPPORTEURE: Madame Laetitia KALT

Titre de l'affaire REFUS DE TITRE DE SEJOUR + OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS : Décision du 23 août 2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	AARPI ELEOS AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	

Arrêté le 18/12/2024
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur IGGERT, assisté(e)
de Monsieur BOUZAR et Madame KALT, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

15 heures 00

01) DOSSIER N° 2301207 RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT

Titre de l'affaire Décision implicite de rejet d'une demande de versement du forfait "mobilité durable" - décision du 06/02/2023

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame B
HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE

Madame B **Défendeur** CENTRE

02) DOSSIER N° 2301284 RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT

Titre de l'affaire Refus d'octroi du forfait mobilités durables (décision du 26/01/2023)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame S
Défendeur CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE

Madame S

03) DOSSIER N° 2301342 RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT

Titre de l'affaire Refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision du 26/01/2023

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur L
Défendeur CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE

Monsieur L

15 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301388	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Décision implicite de refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision implicite de rejet du recours gracieux du 06/02/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Madame NEEF Victorine
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	
05)	DOSSIER N° 2301390	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision du 26/01/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Madame CHARPENTIER Laurence
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	
06)	DOSSIER N° 2301564	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision du 26/01/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Monsieur P
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	
07)	DOSSIER N° 2302750	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision du 26/01/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	Monsieur V
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	

15 heures 00

08)	DOSSIER N° 2302751	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Refus d'octroi du "forfait mobilités durables" - décision du 26/01/2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	
09)	DOSSIER N° 2206081	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Refus de versement de la prime inflation	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Monsieur K
Défendeur	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	SELARL CENTAURE AVOCATS
10)	DOSSIER N° 2201189	RAPPORTEUR: Monsieur Julien IGGERT
Titre de l'affaire	Demande de paiement des droits à rémunération acquis en 2021 jusqu'au mois de septembre + demande de paiement de la semaine de congé maladie jusqu'au 8 octobre 2021 - Décision implicite de rejet des demandes des 10/11/2021, 29/11/2021 et 05/01/2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG	SELARL CENTAURE AVOCATS

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur IGGERT, assisté(e)
de Monsieur BOUZAR et Madame KALT, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

14 heures 30

01) DOSSIER N° 2302113 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom des parties

Demandeur SAS ASTERIC OPTIC

Défendeur M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST

Représentants des parties

SELARL CABINET F. NAIM

02) DOSSIER N° 2302115 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire TVA

Nom des parties

Demandeur EURL PIPS EUROPEAN CONSULTING

Défendeur M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST

Représentants des parties

SELARL CABINET F. NAIM

03) DOSSIER N° 2302282 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire Décision implicite de refus de paiement des heures supplémentaires

Nom des parties

Demandeur Madame D

Défendeur EHPAD SANS SOUCI

Représentants des parties

Madame D

SELARL HOUDART & ASSOCIÉS

14 heures 30

04)	DOSSIER N° 2302385	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	Arrêté du 06/02/2023 portant mise en disponibilité d'office du 11/06/2022 au 10/06/2023		
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B		Maître DESCHILDRE Nicolas (Cour)
Défendeur	CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION		
05)	DOSSIER N° 2303260	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	SAISIE A TIERS DETENTEUR		
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K		Maître GASIMOV Dilbadi
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN		
06)	DOSSIER N° 2204963	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'avis des sommes à payer émis à son encontre le 1er juin 2022 par le directeur du centre hospitalier Robert Pax de Sarreguemines d'un montant de 74 11,89 euros + demande d'une médiation		
Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Madame R		SELARL BERARD - JEMOLI - SANTELLI - BURKATZKI - BIZZARRI
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SARREGUEMINES SELARL CM.AFFAIRES PUBLIQUES		

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal